

Baromètre mensuel de l'accidentalité routière Avril 2025

26

accidents
corporels

+ 14 % par rapport à
avril 2024

35

personnes
blessées

- 9 % par rapport à avril
2024

9

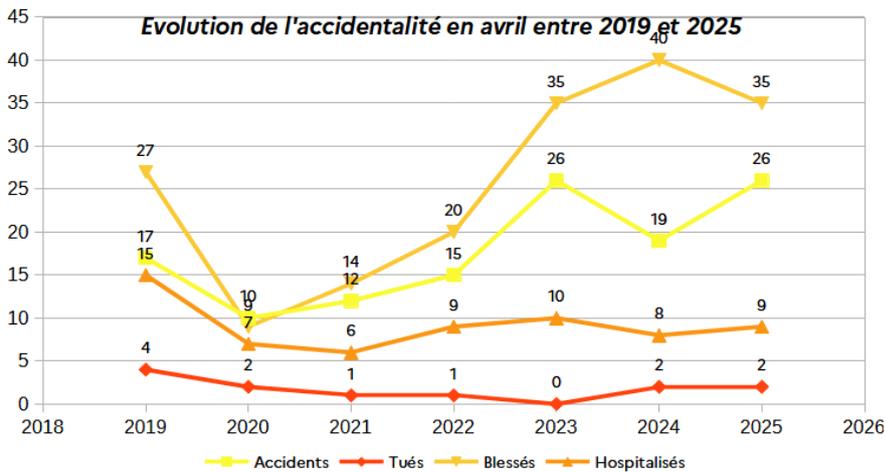
personnes
hospitalisées

+ 1 % par rapport à avril
2024

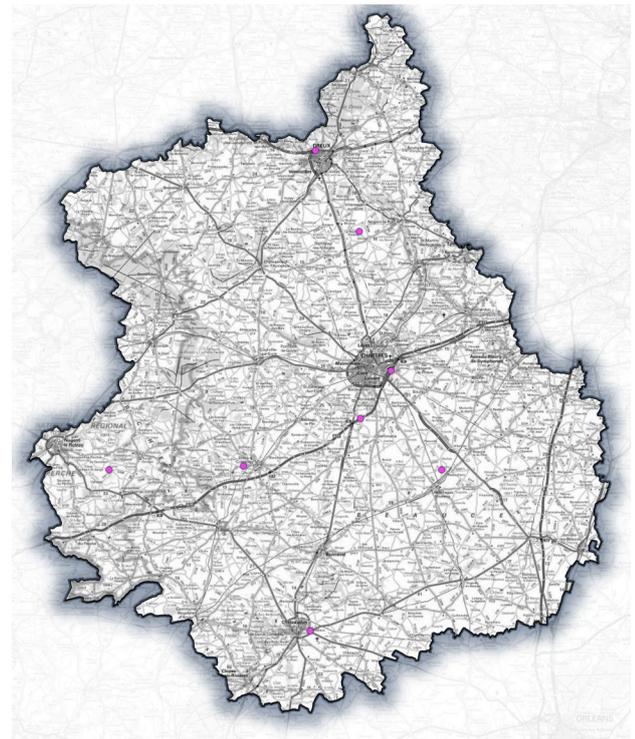
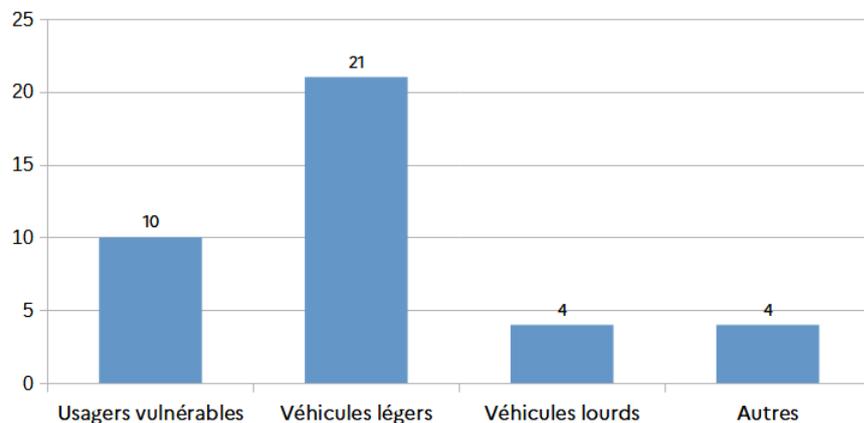
2

personnes
tuées

Aucune évolution par
rapport à avril 2024



Catégories d'usagers impliqués dans un accident



Carte des accidents mortels
Du 1^{er} janvier au 30 avril 2025

Les données présentées dans ce baromètre s'appuient sur les constatations d'accidents opérées par les forces de sécurité intérieure que sont la police et la gendarmerie nationales. Ces données sont fiabilisées quotidiennement et sont donc susceptibles d'évoluer avant la publication du bilan national consolidé.

L'équipement du motard : plus vous êtes équipé, plus vous êtes protégé

Parce que la carrosserie n'existe pas à moto et à scooter, un accident de la route présente plus de risque pour le conducteur d'un deux-roues motorisé que pour un automobiliste. Les équipements de protection individuelle - blousons, gants, pantalons, chaussures, casques, airbags - permettent de diminuer les lésions, les fractures, les brûlures et les abrasions cutanées ou musculaires. Les effets d'une chute de deux-roues sans équipements sont notamment visibles à travers la campagne de communication suivante :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/a-moto/equipement-du-motard>

Avec l'arrivée du printemps et des températures plus douces, il est parfois tentant pour les usagers de deux-roues motorisés de se délester de certains équipements. Pourtant, la mortalité des motocyclistes présente une saisonnalité marquée : elle est nettement plus élevée en été qu'en hiver.

Or, il est primordial pour le conducteur et son passager de porter une tenue vestimentaire adaptée pour être protégé en cas de chute.

Pour des raisons de sécurité, certains équipements individuels sont obligatoires et leur défaut est sanctionné par le Code de la Route :

- casque homologué CE ou norme NF ;
- gants certifiés CE ;
- gilet de haute visibilité (à revêtir en cas d'accident ou de panne).



Découvrez les risques en fonction de votre équipement :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/operations/equipezvous/>

À moto ou à scooter, sans équipement complet, vous risquez d'y laisser votre peau

Les usagers de deux-roues motorisés représentent

22 %

des tués sur la route en 2024

36 %

des blessés graves qui garderont des séquelles un an après leur accident

Source : <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr>